



FIERA CAPITAL
PAS TROP DE DÉGÂTS
MALGRÉ LE TUMULTE
PAGE 5

WSP
PIERRE SHOIRY COMPTE
VENDRE DES ACTIONS
PAGE 5

AFFAIRES

CANAL DE SUEZ
L'ÉGYPTE INAUGURE UNE SECONDE VOIE
PAGE 4



<p>↑ S&P TSX 14 502,99 +11,94 (+0,08%)</p>	<p>↑ S&P 500 2099,84 +6,52 (+0,31%)</p>	<p>↓ DOW JONES 17 540,47 -10,22 (-0,06%)</p>	<p>↓ PÉTROLE 45,15 \$US -0,59 \$US (-1,29%)</p>	<p>↓ DOLLAR 75,83 €US -0,04 €US</p>
---	--	---	--	--

EXPORTATIONS CANADIENNES

LA PLUS FORTE HAUSSE EN DIX ANS



Les exportations canadiennes ont crû de 6,3% en juin. Il s'agit du plus important gain mensuel depuis près de dix ans. Le fabricant de meubles québécois Bestar est de ceux qui profitent de la faiblesse du huard pour accroître leurs ventes à l'étranger.

À LIRE EN PAGE 2

PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

WESTJET
LES PILOTES CHOISSENT DE NE PAS SE SYNDIQUER
PAGE 3

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

ÉOLIEN
BORALEX A DES PROJETS DANS L'HEXAGONE
PAGE 3

PHOTO PASCAL RATTHE, ARCHIVES LE SOLEIL

POUR MIEUX CONNAÎTRE LE CONSOMMATEUR EN NOUS

COMMENT LA PUBLICITÉ INFLUENCE...

- CE QUE L'ON ACHÈTE
- CE QUE L'ON AIME
- À QUI L'ON DONNE
- POUR QUI L'ON VOTE

Offert en librairie ou sur editionslapresse.ca
Aussi en format PDF et E-pub

les éditions LA PRESSE

Télécharger sur iBooks

LA PRESSE AFFAIRES

Les exportations repartent en forte hausse

ANDRÉ DUBUC

Mario Aubé est un homme heureux par les temps qui courent. Propriétaire et PDG du fabricant de meubles Bestar de Lac-Mégantic, il a vu ses exportations à destination des États-Unis croître d'environ 10 % en volume depuis le début de l'année.

« À 0,75 \$US, le dollar canadien fait en sorte que les marges sont plus intéressantes, fait-il savoir. Ça permet à Bestar de réinvestir dans la machinerie ce que nous n'avons pas été en mesure de faire dans les dernières années à cause d'un dollar trop fort. »

L'idée que le dollar faible nuise à l'investissement car les équipements coûtent trop cher ne tient pas ici puisque la machinerie de Bestar vient surtout d'Europe.

Une nouvelle chaîne de production a été installée à l'usine de Lac-Mégantic en avril dernier; un investissement de 1,4 million de dollars. « C'est sûr que d'ici six mois, il y a un autre demi-million au moins qui servira à acheter de nouveaux équipements », assure M. Aubé.

La belle histoire ne se termine pas là. Le manufacturier cherche à embaucher six ou sept nouveaux travailleurs. Bestar emploie actuellement 135 personnes.

Mois de juin exceptionnel

Bestar n'est pas la seule entreprise à connaître du succès aux États-Unis. Juin a été exceptionnel pour les exportateurs canadiens.

Les exportations canadiennes ont crû de 6,3 % en juin par rapport à mai. Ce gain mensuel est le plus important depuis décembre 2006 et il met fin à une série de cinq baisses mensuelles consécutives depuis le début de 2015, selon les données de Statistique Canada dévoilées hier.

« Ça fait longtemps qu'on attendait ça, dit Benoît Durocher, économiste au Mouvement Desjardins, mais en même temps, c'est vrai que ça fait juste un mois. Il va falloir que ça soit suivi par d'autres mois positifs au niveau des exportations. C'est néanmoins un pas de géant dans la bonne direction. »

M. Durocher se réjouit que la hausse des exportations soit généralisée à travers l'économie. Des avancées ont été observées dans 9 secteurs sur 11.



Les exportations du fabricant de meubles Bestar, de Lac-Mégantic, sont en hausse de 10 % depuis le début de l'année, ce qui lui permet d'investir dans la machinerie, en plus d'embaucher du personnel.

PHOTO JOCELYN RIENDEAU

Le plus gros gain s'est manifesté dans la catégorie des biens de consommation, qui ont augmenté de 17,2 % en juin. Dans cette catégorie, la sous-catégorie des produits pharmaceutiques et médicaux est en hausse de 41,7 %, celle des produits de la mer

Deux secteurs toutefois sont à contre-courant. Les exportations ont baissé dans l'aéronautique (- 3,9 %) et le secteur automobile (- 0,6 %).

Autre facteur de réjouissances: les ventes vers les États-Unis, principal client du Canada, ont augmenté plus

En outre, les importations en provenance des États-Unis ont baissé de 0,9 % en juin. L'excédent commercial, soit la différence entre les exportations et les importations entre le Canada et les États-Unis, s'est accru, passant de 2,1 milliards en mai à 4,7 milliards

conséquence de la baisse du prix des matières premières.

Le produit intérieur brut (PIB) du Canada devrait être positif en juin, mais le chiffre du deuxième trimestre restera probablement en territoire négatif, croit M. Durocher, de Desjardins.

La situation québécoise diffère. Au premier trimestre, le Québec a connu une croissance de 1,6 %, comparativement à une baisse du PIB de 0,6 % pour l'ensemble du pays. Même l'Ontario a connu un premier trimestre légèrement négatif en 2015. On attend dans les prochains jours les chiffres du deuxième trimestre.

« À 0,75 \$US, le dollar canadien fait en sorte que les marges sont plus intéressantes.

Ça permet à Bestar de réinvestir dans la machinerie ce que nous n'avons pas été en mesure de faire dans les dernières années. »

— Mario Aubé, PDG du fabricant de meubles Bestar

préparés et emballés progresse de 128,9 %, et celle des biens et fournitures divers (comme les meubles) a connu une hausse de 17,1 %.

Les livraisons hors pays de produits en métal et produits minéraux non métalliques se sont accrues de 10,8 %, tandis que les exportations de produits énergétiques ont augmenté de 3,7 %. Les exportations de produits forestiers et matériaux de construction et d'emballage ont progressé de 9,2 %, un résultat principalement attribuable aux exportations des pâtes et papiers (+ 14,2 %)

rapidement que les exportations en général. On parle d'une hausse des livraisons chez nos voisins du Sud de 7,1 % pour atteindre 34,2 milliards en juin.

« Après six mois, les manufacturiers se disent: c'est bien vrai que la reprise est plus vigoureuse qu'on pensait aux États-Unis et c'est bien vrai que le dollar canadien ne reviendra pas vite et que la crise du pétrole risque de perdurer, dit Éric Tétrault, président de Manufacturiers et exportateurs du Québec. C'est peut-être là pour rester, alors profitons-en. »

en juin. Le Canada enregistre toutefois un déficit avec les tiers pays, ce qui fait qu'au net, la balance commerciale du pays reste légèrement déficitaire après six mois, à -476 millions.

Ce sont les autorités monétaires au pays qui doivent se réjouir des plus récentes données sur la balance commerciale. La Banque du Canada a adopté une politique monétaire qui affaiblit le dollar canadien afin de stimuler les exportations. Le pari est que la vigueur du commerce extérieur viendra compenser la faiblesse de l'investissement, une

LE COMMERCE INTERNATIONAL EN JUIN AU PAYS

- **Exportations:** 44,6 milliards (+6,3%)
- **Importations:** 45,1 milliards (-0,6%)
- **Balance commerciale:** -476 millions en juin

LE DÉFICIT COMMERCIAL AMÉRICAIN PLOMBÉ PAR LE BILLET VERT

WASHINGTON — Le déficit commercial des États-Unis s'est creusé plus que prévu en juin, plombé par un recul des exportations et un déséquilibre record avec l'Union européenne, selon des données publiées hier par le département du Commerce.

Il a bondi de 7,1 % en un mois pour s'établir à 43,8 milliards US, en données corrigées des variations saisonnières, alors que les analystes tablaient sur une poussée bien plus limitée de 1,9 %. Cette dégradation, qui constitue une mauvaise nouvelle pour la croissance

américaine, fait suite à une légère hausse en mai mais ne suffit toutefois pas à effacer la spectaculaire décade d'avril (-19,5 %). La banque centrale des États-Unis s'est inquiétée à plusieurs reprises de la mauvaise passe des exportations américaines qui

pâtissent de l'appréciation du dollar. Le recul des ventes américaines à l'étranger a été particulièrement marqué dans le secteur des produits et matériaux industriels (métallurgie, industrie minière, etc.) qui ont glissé de 1,6 %.

— Agence France-Presse

Disney chute en raison de ses chaînes télé

AGENCE FRANCE-PRESSE

SAN FRANCISCO — L'action Disney a chuté hier à la Bourse de New York, emmenant le reste du secteur des médias dans son sillage, les investisseurs s'inquiétant des perspectives de croissance pour ses chaînes de télévision sur fond d'essor de la vidéo en ligne.

Le titre Disney a clôturé sur un plongeon de 9,17 %, à 110,53 \$US. Il avait pris plus de 40 % sur l'année écoulée et terminé mardi soir à son plus haut niveau historique (121,69 \$US).

Le géant américain des médias et du divertissement Disney avait annoncé mardi soir, après la clôture, un bénéfice net record de 2,5 milliards US, en hausse de 11 % sur un an.

Il a toutefois parallèlement abaissé ses prévisions pour ses chaînes de télévision, ce qui, selon les analystes, a été la principale raison de la déroute accusée par l'action.

Vidéo en ligne

La direction de Disney a en effet prévenu que la croissance de leur bénéfice

d'exploitation serait un peu moins forte que prévu, invoquant l'effet défavorable du dollar fort mais aussi l'essor de la vidéo en ligne qui pèse sur les abonnements: le PDG Bob Iger a notamment reconnu « de modestes diminutions d'abonnements » pour le bouquet sportif star, ESPN.

Disney était ces derniers temps évalué en Bourse sur des bases plus favorables que d'autres groupes de médias américains en raison de son activité plus diversifiée, rappellent les analystes de RBC Marchés des Capitaux dans une note.

L'onde de choc liée à la confirmation des craintes sur les effets de l'essor de la vidéo en ligne sur les chaînes de télévision traditionnelles s'est ressentie sur les cours des autres grands groupes de médias américains, qui publient tous leurs résultats cette semaine.

Time Warner a perdu 8,96 % malgré l'annonce en matinée d'un bénéfice net en hausse.

21st Century Fox et CBS, qui dévoilaient leurs comptes après la clôture, ont lâché respectivement 7,02 % et 4,62 %. Viacom, attendu ce matin, a reculé pour sa part de 7,54 %.

SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION

Les entreprises devront dévoiler les écarts de salaires

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — La plupart des grandes entreprises américaines seront désormais tenues de dévoiler l'écart de rémunération entre les patrons et leurs salariés, a indiqué hier le gendarme de la Bourse aux États-Unis.

Issue de la loi sur la régulation de Wall Street de 2010, cette nouvelle règle entrera en vigueur en 2017 et s'appliquera à une grande partie des entreprises cotées en Bourse, en dépit des réserves des milieux d'affaires, a indiqué la Securities and Exchange Commission (SEC).

« Dire que les avis sont divisés [sur cette règle, NDLR] est très en deçà de la réalité », a reconnu la présidente de la SEC Mary Jo White dans un discours transmis à la presse.

Dans le détail, les grands groupes américains devront publier dans leur rapport annuel le ratio entre la rémunération des PDG et le revenu médian de leurs employés, un chiffre qui

pourrait alimenter le débat sur le creusement des inégalités aux États-Unis.

La rémunération des patrons américains a explosé au cours des dernières décennies: elle était en moyenne en 2013 près de 300 fois supérieure à celle d'un salarié médian contre 20 fois en 1963, selon une étude du centre de réflexion Economic Policy Institute.

Une certaine « flexibilité » a été accordée aux entreprises pour établir ce ratio, notamment en choisissant la date de référence pour calculer le salaire médian de leurs salariés, a indiqué M^{me} White.

Malgré ces aménagements, le puissant lobby patronal de la Chambre de commerce américaine a vivement critiqué cette règle, qualifiée de « faveur » accordée aux syndicats.

« Quand la transparence est utilisée pour promouvoir des intérêts particuliers au lieu de fournir une meilleure information aux investisseurs, c'est un pas dans la mauvaise direction », a estimé l'organisation dans un communiqué.

WESTJET

Les pilotes rejettent la syndicalisation

LA PRESSE CANADIENNE

CALGARY — Un groupe ayant fait campagne pour syndiquer les pilotes du transporteur aérien WestJet a révélé, hier, que ses efforts avaient été infructueux.

L'Association des pilotes professionnels de WestJet a indiqué que 684 de ses 1247 pilotes – soit environ 55 % de ceux qui ont voté sur une période de deux semaines – avaient rejeté l'idée de constituer un syndicat.

L'association s'est dite déçue du résultat et espère que le processus mènera tout de même à un dialogue constructif entre les pilotes et WestJet à l'avenir.

Le groupe estimait que la croissance que connaît WestJet représentait un bon moment pour que les pilotes du transporteur obtiennent une accréditation syndicale.

WestJet a pour sa part affirmé que le fait que son effectif ne soit pas syndiqué constituait un avantage concurrentiel pour l'entreprise, ajoutant que la négociation de conventions collectives aurait entraîné des interruptions de services et augmenté les coûts de main-d'œuvre.

La compagnie aérienne devait émettre un communiqué au sujet du vote plus tard en soirée hier.

Le vote était organisé par le Conseil canadien des relations industrielles, mais ce dernier

a indiqué qu'il ne pourrait pas publier de communiqué officiel avant que son conseil approuve les résultats. Il n'était pas possible de savoir quand cela pourrait survenir.

Pour tenir le vote, l'Association des pilotes professionnels de WestJet devait démontrer que plus de 40 % des pilotes appuyaient la syndicalisation en ayant demandé une carte de membre.

L'Association des agents de bord professionnels de WestJet veut aussi syndiquer les quelque 2700 agents de bord du transporteur, mais elle n'a pas encore recueilli le nombre de signatures nécessaires de ses membres pour pouvoir tenir un vote.



PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Les pilotes de WestJet ont rejeté l'idée de constituer un syndicat dans une proportion d'environ 55 %.

Boralex veut accroître sa puissance éolienne en France

LA PRESSE CANADIENNE

Boralex a du pain sur la planche en France où, d'ici cinq ans, le producteur d'énergie renouvelable s'attend à compléter des projets éoliens qui devraient générer une puissance oscillant entre 250 et 300 mégawatts.

«Nous avons signé des baux avec des propriétaires terriens et nous attendons certaines approbations», a expliqué hier son président et chef de la direction, Patrick Lemaire.

En marge du dévoilement des résultats du deuxième trimestre, il a expliqué que l'ensemble des projets potentiels sur lesquels travaille actuellement Boralex dans l'Hexagone représentaient environ 500 MW.

La France représente plus de 50 % des activités (494 MW) de Boralex. La société montréalaise a réalisé en décembre dernier sa plus importante acquisition en mettant la main sur Enel Green Power France, pour 400 millions de dollars.

Puisque le cadre réglementaire français est différent de celui du Québec en ce qui a trait à l'éolien, la puissance supplémentaire sera générée par une dizaine de projets de plus petite taille, a expliqué M. Lemaire.

«La densité de population est différente de notre province, où nous avons de grandes terres publiques qui ne sont pas habitées, a-t-il précisé. C'est pour cela qu'il y a plus de petits secteurs.»

En ce qui a trait à l'intégration d'Enel, le grand patron de

Boralex – important producteur indépendant d'énergie éolienne en France – a indiqué que près de 50 % des synergies identifiées avaient jusqu'ici été réalisées.

Au Québec, la société qui exploite entre autres les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, dans la région de la Capitale-Nationale, dit garder un œil sur la démarche lancée par le gouvernement Couillard en novembre dernier afin de doter la province d'une nouvelle politique énergétique.

Boralex a raté la cible des analystes en dévoilant une perte nette plus élevée au deuxième trimestre, généralement moins vigoureux pour le producteur d'énergie renouvelable.

L'entreprise a dévoilé une perte nette attribuable aux actionnaires de 5,0 millions, ou 10 cents par action, alors qu'elle avait été de 4,3 millions, ou 11 cents par action, à la période correspondante un an auparavant.

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin, Boralex a vu ses revenus tirés de la vente d'énergie bondir de 32,9 %, à 58,2 millions, ce qui est en partie attribuable à ses récentes acquisitions.

Cette performance trimestrielle a raté la cible des analystes sondés par Thomson Reuters, qui tablaient sur une perte nette de 4 cents par action et un chiffre d'affaires de 59,8 millions.

De bons résultats font grimper Semafo

SYLVAIN LAROCQUE

Malgré la faiblesse des cours de l'or, la société aurifère montréalaise Semafo a connu un très bon deuxième trimestre.

L'entreprise a annoncé hier qu'elle avait enregistré des profits nets de 19,7 millions US au cours de la période qui a pris fin le 30 juin, en hausse de 51,5 % par rapport aux 13 millions US dégagés pendant le trimestre correspondant de l'an dernier. Cela représente 7 cents US par action, soit plus du double des attentes des analystes financiers, qui tablaient en moyenne sur un bénéfice par action de 3 cents US.

Semafo a réussi à augmenter ses profits malgré une baisse de 9 % de sa production, qui s'est chiffrée à 66 000 onces d'or. Par conséquent, les revenus ont reculé de 8 % pour s'établir à 81,1 millions US.

Le producteur a profité de la baisse du coût du carburant et de la dépréciation du franc CFA face au dollar américain, la devise dans laquelle se font les ventes d'or. La mine Mana

de Semafo se trouve au Burkina Faso, qui utilise le franc CFA.

Au deuxième trimestre, les coûts totaux de la mine se sont élevés à 604 \$US l'once, soit 16 % de moins qu'un an plus tôt. En revanche, le prix de vente moyen n'a reculé que de 7 % pour s'établir à 1198 \$US l'once.

Dans ces circonstances, Semafo a revu à la baisse sa cible de coûts totaux pour 2015, qui passe de 733 \$US à 670 \$US l'once, une réduction de 8,6 %. L'entreprise prévoit toujours produire de 245 000 à 275 000 onces d'or pendant l'exercice.

L'action de Semafo a gagné 3 % hier pour clôturer à 2,83 \$, à la Bourse de Toronto. En début de séance, l'action a gagné jusqu'à 8,7 % avant de se replier.

Depuis le début de l'année, l'action de Semafo a surclassé celles de ses pairs, cédant 5 %, alors que l'indice aurifère mondial de la Bourse de Toronto a perdu 18 %. Le titre reste toutefois bien loin de son sommet historique de 13,72 \$, atteint en décembre 2010.

La Caisse investit dans Logistec

LA PRESSE CANADIENNE

La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé, hier, avoir investi 69,1 millions de dollars pour obtenir une participation de 12,1 % dans l'entreprise montréalaise Logistec Corporation.

Logistec se spécialise dans les services maritimes et environnementaux, notamment les solutions de manutention de marchandises.

Elle manutentionne des marchandises en vrac, diverses et dans des conteneurs dans plus de 30 ports en Amérique du Nord, en plus d'offrir des services de transport maritime côtier, principalement vers l'Arctique, et des services de transport ferroviaire sur de courtes distances.

Selon la Caisse, Logistec affiche une solide croissance et ses perspectives d'avenir sont « prometteuses ». Le premier vice-président de la Caisse pour le Québec, Christian Dubé, a estimé dans un communiqué que ses activités

diversifiées auprès de sa clientèle maritime, industrielle et municipale en faisaient un investissement de qualité.

Prêt à D-Box

La Caisse a en outre indiqué avoir accordé un prêt de 5 millions à D-Box, une entreprise de Longueuil spécialisée dans les systèmes de simulation de mouvement pour le marché du divertissement.

D-Box, qui fabrique notamment des sièges de salles de cinéma qui bougent en fonction de l'action qui se déroule dans les films, a réalisé des ventes dans plus de 40 pays et a déjà obtenu des contrats avec de grandes chaînes de cinéma et des studios hollywoodiens.

La Caisse détient une participation de 11,67 % dans D-Box, ce qui en fait son deuxième actionnaire, selon Thomson Reuters.

La Caisse de dépôt et placement gère un actif net dont la valeur s'élevait à 225,9 milliards en date du 31 décembre 2014.

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée annuelle des membres*

du Musée des beaux-arts de Montréal se tiendra

LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015 À 17 H

AU SALON DU PAVILLON JEAN-NOËL DESMARAIS (NIVEAU 2)

1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, aux fins suivantes :

- recevoir les rapports du président du conseil d'administration et de la directrice et conservatrice en chef ;
- recevoir les états financiers annuels audités comprenant le bilan, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets, l'état des flux de trésorerie, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant ;
- élire quatre administrateurs pour un mandat de trois ans ;
- nommer l'auditeur indépendant et autoriser le conseil d'administration à fixer sa rémunération ;
- élire les membres du comité de mise en candidature pour l'année en cours ;
- approuver, ratifier et confirmer un Règlement concernant l'établissement d'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, permettant d'emprunter à long terme, auprès de Financement-Québec, pour un montant n'exécédant pas 22 977 500 \$ à être affecté aux fins suivantes : (i) le maintien des actifs 2014-2015 et 2015-2016 et (ii) la réalisation d'un nouveau pavillon pour abriter le don de la collection de maîtres anciens de Michal et Renata Hornstein.
[Ce Règlement remplace le Règlement concernant l'institution d'un régime d'emprunts adopté par le conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal le 23 septembre 2014 et approuvé, ratifié et confirmé par les membres le 23 septembre 2014, lequel n'a pas entièrement fait, à ce jour, l'objet d'un financement à long terme] ;
- autoriser le conseil d'administration à apporter toute modification qu'il juge nécessaire audit Règlement d'emprunt avant que celui-ci soit soumis au gouvernement du Québec pour être autorisé par décret.

ÉLECTION DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Aux termes des dispositions de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal et du Règlement adopté en vertu de cette loi, les membres suivants sont proposés comme administrateurs par le comité de mise en candidature pour un mandat de trois ans :

- **JACQUES PARISIEN**
Président, Power Communications inc.
Membre du comité de mise en candidature
- **L'HONORABLE SERGE JOYAL, c.p., O.C.**
Sénateur
Président du comité d'acquisition Arts décoratifs et design, président du comité de mise en candidature, membre du comité d'acquisition Art international antérieur à 1900 et cultures anciennes, et membre du comité exécutif
- **LISE CROTEAU**
Vice-présidente, comptabilité et contrôle de la Société, Hydro-Québec
Vice-présidente du comité d'audit et administration financière
- **RENÉ MALO**
Président-directeur général, Groupe Laurem inc.
Président du comité d'audit et Administration financière, membre du comité exécutif et membre du comité de placement de la Fondation du Musée

Les membres qui désirent proposer d'autres candidats que ceux désignés par le comité de mise en candidature doivent se conformer à la section III, article 10, du Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal, qui se lit ainsi :

« Un membre de la Corporation peut également soumettre la candidature d'un autre membre au poste d'administrateur en transmettant au secrétaire spécial (case postale 3000, succursale H, Montréal, Québec, H3G 2T9), au moins sept jours avant l'assemblée annuelle, une proposition écrite indiquant le nom du membre dont la candidature est proposée comme administrateur. Cette proposition doit être signée par au moins cinq membres ayant droit de vote à cette assemblée et être accompagnée du consentement écrit du membre dont la candidature est soumise. Le secrétaire spécial doit afficher cette proposition au siège social de la Corporation. »

La secrétaire spéciale,

(S) M^e Alix d'Anglejan-Chatillon
M^e Alix d'Anglejan-Chatillon

6 août 2015

M MUSÉE DES
BEAUX-ARTS
MONTRÉAL

*Seuls les membres en règle en date du 9 septembre 2015 seront admis à l'Assemblée annuelle.

LA PRESSE AFFAIRES



L'Égypte inaugure un canal de Suez élargi

PHOTO REUTERS

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS D'AUDIENCE D'APPROBATION DE LA TRANSACTION Recours collectifs concernant les cartes de crédit de la Banque de Montréal Entente de 5,3 millions de dollars

Une entente de règlement est intervenue entre Option consommateurs et la Banque de Montréal (« BMO ») dans le cadre de trois recours collectifs institués contre la BMO et plusieurs autres institutions financières.

Les recours collectifs visent les pratiques suivantes liées aux cartes de crédit de la BMO :

1. L'octroi d'augmentations unilatérales de la limite de crédit;
2. La facturation de frais de dépassement de limite de crédit; et
3. La facturation de frais d'avance de fonds.

Cette entente, qui doit être approuvée par le tribunal, peut avoir des conséquences sur vos droits.

Veillez lire attentivement cet avis.

INFORMATION DE BASE

POURQUOI CET AVIS EST-IL PUBLIÉ?

Cet avis a pour but de vous informer qu'Option consommateurs et la BMO ont convenu d'une entente mettant fin aux recours collectifs contre la BMO. Option consommateurs et ses procureurs sont d'avis que le règlement sert au mieux les intérêts des membres; ils demanderont à la Cour supérieure de l'approuver.

La Cour supérieure tiendra une audience pour décider si elle doit approuver cette entente et modifier la période visée par les recours collectifs. Vous pouvez assister à l'audience qui aura lieu le 25 septembre 2015 à 9 h 30 à la salle 15.07 du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

QUE VISENT LES RECOURS COLLECTIFS?

Les trois recours collectifs qui font l'objet du règlement sont :

Recours Grimard/Audet : Option consommateurs prétend que, entre le 9 janvier 2001 et le 31 décembre 2009, la BMO aurait contrevenu à la Loi sur la protection du consommateur en accordant aux membres une augmentation de leur limite de crédit sans demande expresse de leur part.

Recours Lamoureux : Option consommateurs prétend que, entre le 12 janvier 2001 et le 9 juin 2015, la BMO aurait contrevenu à la Loi sur la protection du consommateur en imposant des frais aux membres suite au dépassement de leur limite de crédit.

Recours Corriveau : Option consommateurs prétend que, entre le 4 octobre 2001 et le 9 juin 2015, la BMO aurait contrevenu à la Loi sur la protection du consommateur en n'incluant pas dans le calcul du taux de crédit les frais imposés aux membres pour des avances de fonds.

La BMO conteste le bien-fondé des trois recours et déclare s'être conformée en tout temps à la législation applicable.

QUI SONT LES MEMBRES DES GROUPES?

Vous êtes membre de l'un ou l'autre des groupes si vous rencontrez toutes les conditions suivantes :

1. Vous êtes une personne physique;
2. Vous êtes ou étiez partie à un contrat de crédit variable (carte de crédit) conclu au Québec avec la BMO;
3. Vous n'avez pas utilisé votre carte de crédit aux fins de l'exploitation d'un commerce; et
4. L'une ou l'autre des situations suivantes s'applique à vous :
 - La limite de votre carte de crédit a été augmentée entre le 9 janvier 2001 et le 31 décembre 2009 inclusivement sans demande expresse de votre part et vous avez par la suite utilisé le crédit augmenté qui vous a été accordé;
 - Vous avez payé des frais pour le dépassement de votre limite de crédit entre le 12 janvier 2001 et le 9 juin 2015 inclusivement;
 - Vous avez payé des frais d'avance de fonds entre le 4 octobre 2001 et le 9 juin 2015 inclusivement.

RÉSUMÉ DE L'ENTENTE

QUEL EST LE MONTANT DU RÈGLEMENT?

Sans admission de responsabilité, la BMO accepte de verser une somme totale de 5,3 millions de dollars en règlement complet et final des réclamations des membres des groupes.

COMMENT L'ARGENT SERA-T-IL DISTRIBUÉ?

Les procureurs d'Option consommateurs demanderont à la Cour d'approuver leurs honoraires de 1 523 418,75 \$, ce qui équivaut à 25 % de la somme globale du règlement, plus taxes. Ces honoraires sont prévus à la convention d'honoraires signée le 14 janvier 2014, laquelle reflète une entente conclue le 4 novembre 2010.

Après déduction des honoraires, le solde de la somme du règlement sera distribué comme suit :

- 3 726 581 \$ (moins les coûts de publication de l'avis) à titre d'indemnisation directe seront distribués en parts égales à chacun des comptes de carte de crédit qui remplissent les critères d'admissibilité prévus à l'entente;
- 50 000 \$ à titre d'indemnisation indirecte seront divisés en parts égales entre Pro Bono Québec et la Fondation Claude Masse.

QUI PEUT RECEVOIR UNE PART DE L'INDEMNITÉ?

Une indemnité pourrait être versée à votre compte de carte de crédit de la BMO si votre compte est ouvert et actif, qu'il est associé à une adresse de facturation au Québec, qu'il n'est pas en défaut et qu'il répond aux autres critères d'indemnisation additionnels définis dans l'entente.

Si votre compte remplit les critères d'indemnisation additionnels définis dans l'entente, votre part de l'indemnité directe sera versée directement dans votre compte sous la forme d'un crédit, sans que vous ayez à faire quoi que ce soit.

Le montant exact de la part de l'indemnité directe qui sera versée à chacun des comptes de carte de crédit ne sera connu qu'au moment de la distribution. Les parties estiment cependant que cette part devrait correspondre à approximativement 7,00 \$.

S'EXCLURE

Si vous ne désirez pas être lié par ce règlement pour quelque raison que ce soit, vous devez prendre des mesures pour vous exclure du groupe.

QU'ARRIVERA-T-IL SI JE M'EXCLUS?

Si vous vous excluez :

1. Vous ne recevrez aucune indemnité en vertu du règlement;
2. Vous ne serez pas lié par les recours collectifs ou ce règlement;
3. Vous ne pourrez pas vous objecter à ce règlement.

QU'ARRIVERA-T-IL SI JE NE M'EXCLUS PAS?

Si vous ne vous excluez pas :

1. Si vous détenez un compte de carte de crédit remplissant les critères d'admissibilité prévus à l'entente, vous recevrez un crédit équivalant à votre part de l'indemnité directe;
2. Vous renoncerez à votre droit d'intenter vos propres poursuites contre la BMO relativement aux augmentations unilatérales de limites de crédit, aux frais de dépassement de limite de crédit et aux frais d'avance de fonds; et
3. Vous pourrez vous objecter au règlement.

COMMENT S'EXCLURE?

Pour vous exclure, vous devez transmettre au greffier de la Cour supérieure une demande d'exclusion dûment signée qui contient les renseignements suivants :

1. Les numéros de dossier des recours collectifs : 500-06-000372-066, 500-06-000221-040 et 500-06-000373-064;
2. Votre nom et vos coordonnées;
3. Une déclaration à l'effet que vous avez :
 - bénéficié d'une augmentation de la limite de crédit afférente à votre compte entre le 9 janvier 2001 et le 31 décembre 2009 sans en avoir fait la demande expresse, et que vous avez par la suite utilisé le crédit augmenté qui vous a été accordé;
 - payé des frais pour le dépassement de votre limite de crédit entre le 12 janvier 2001 et le 9 juin 2015 inclusivement; ou
 - payé des frais d'avance de fonds entre le 4 octobre 2001 et le 9 juin 2015 inclusivement.
4. Les numéros de compte pertinents.

La demande d'exclusion doit être transmise par courrier recommandé ou certifié avant le 8 septembre 2015 à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Référence : 500-06-000372-066, 500-06-000373-064 et 500-06-000221-040

OBJECTION À L'ENTENTE

Vous pouvez dire au tribunal que vous n'êtes pas d'accord avec cette entente ou présenter vos arguments au tribunal.

COMMENT PUIS-JE PRÉSENTER MES ARGUMENTS AU TRIBUNAL OU DIRE QUE JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE ENTENTE?

Pour présenter votre objection ou vos arguments au tribunal, vous devez vous présenter à l'audience qui aura lieu le 25 septembre 2015 à 9 h 30 à la salle 15.07 du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

Quoique cela ne soit pas obligatoire, il est également suggéré de remplir et de transmettre, avant l'audition, le formulaire d'objection qui peut être téléchargé sur le site internet d'Option consommateurs, ou le site de leurs procureurs, ou qui peut être obtenu par la poste (voir la section « Obtenir plus d'information »). Prenez soin d'expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec l'entente de règlement.

AI-JE BESOIN D'UN AVOCAT POUR M'OBJECTER?

Non. Vous pouvez vous objecter sans prendre un avocat. Si vous voulez être représenté par un avocat, vous pouvez retenir ses services à vos frais.

SI JE M'OBJECTE ET QUE L'ENTENTE EST APPROUVÉE, SERAI-JE ENCORE ADMISSIBLE À RECEVOIR UNE PART DE L'INDEMNITÉ?

Oui. Vous recevrez tout de même votre part de l'indemnité directe si vous avez un compte qui remplit les critères d'admissibilité prévus à l'entente.

OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Pour obtenir plus d'information et pour avoir accès au texte de l'entente, aux annexes et aux différents formulaires, nous vous invitons à consulter les sites internet suivants :

- Option consommateurs : www.option-consommateurs.org
- Les procureurs d'Option consommateurs : www.sfpavocats.ca/recours-collectifs

L'information disponible sur ces sites sera mise à jour au besoin, suivant l'évolution du dossier. Vous pouvez également vous adresser directement aux procureurs des parties :

Procureurs d'Option consommateurs
SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD
Me Benoit Marion et Me Gilles Krief
740, avenue Atwater
Montréal (Québec) H4C 2G9
Téléphone : 514 937-2881
Télécopieur : 514 937-6529
Courriels : b.marion@sfpavocats.ca / g.krief@sfpavocats.ca

Procureurs de la Banque
BORDEN LADNER GERVAIS
Me Guy Pratte et Me Marie Audren
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Téléphone : 514 879-1212
Télécopieur : 514 954-1905
Courriels : gpratte@blg.com / maudren@blg.com

Aucun autre avis ne sera publié ou diffusé en lien avec l'entente. En cas de divergence entre cet avis et l'entente, l'entente prévaut.

La publication de cet avis a été approuvée par le tribunal.

AGENCE FRANCE-PRESSE

LE CAIRE — Le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi va inaugurer aujourd'hui en grande pompe la seconde voie du canal de Suez, un projet hautement symbolique visant à relancer l'économie en berne et asseoir la « légitimité » du pouvoir sur la scène internationale.

L'importante cérémonie d'inauguration, dont l'invité d'honneur est le président français François Hollande, se tiendra à Ismaïlia (nord-est), en bordure du canal de Suez. Elle intervient un an après l'arrivée au pouvoir de M. Sissi, qui a destitué son prédécesseur, l'islamiste Mohamed Morsi, et lancé une répression sanglante contre ses partisans.

expert du centre Carnegie pour le Moyen-Orient.

Construit il y a 146 ans, le Canal de Suez est l'une des voies navigables les plus fréquentées au monde et un point clé du commerce mondial.

Hausse des revenus

La nouvelle artère doit faire passer les revenus du canal de 5,3 milliards US attendus en 2015 à 13,2 milliards US en 2023.

« Il y aura certainement une hausse des revenus, selon M. Adly. Mais les chiffres annoncés sont-ils réalistes et crédibles? On ne sait pas comment ils ont été calculés. »

Le projet intervient au moment où l'Égypte veut s'afficher en acteur incontournable sur la scène régio-

« C'est un message envoyé au public et aux investisseurs étrangers, pour montrer que le gouvernement est capable de mener à bien des projets. »

— Amr Adly, expert du centre Carnegie pour le Moyen-Orient

L'expansion du canal représente l'un des projets phares de M. Sissi, dont les promesses électorales se concentraient sur une relance de l'économie et le rétablissement de la sécurité.

Capacité doublée

Longue de 72 km, la nouvelle voie va permettre de doubler la capacité du trafic sur cette artère fondamentale reliant la mer Rouge et la Méditerranée.

D'ici 2023, quelque 97 navires pourront emprunter le canal quotidiennement, contre 49 actuellement, selon l'Autorité du canal de Suez.

La nouvelle artère va permettre une circulation dans les deux sens, réduisant de 18 à 11 heures le temps de transit des bateaux.

« C'est un message envoyé au public et aux investisseurs étrangers, pour montrer que le gouvernement est capable de mener à bien des projets », estime Amr Adly,

tandis que ses alliés occidentaux ont tempéré leurs critiques concernant la répression lancée contre toute opposition et dans laquelle plus de 1400 personnes ont été tuées et des dizaines de milliers emprisonnées.

Ce matin, en présence de plusieurs chefs d'État étrangers, M. Sissi devrait conduire une parade navale à bord d'un élégant yacht qui appartenait autrefois à la famille royale. Un défilé aérien rassemblera les trois avions de combat Rafale et huit F16 récemment livrés par la France et les États-Unis.

« Le nouveau canal de Suez un cadeau au monde », peut-on lire sur des bannières à l'aéroport du Caire, tandis que le drapeau national est omniprésent dans la capitale.

Alors que le pays fait face à une vague d'attentats djihadistes sans précédent, 10 000 policiers devraient être mobilisés à travers le pays durant les festivités, selon l'agence officielle Mena.

LE SEA OWL AU VIEUX-PORT



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Lancé en 2013 par le constructeur néerlandais Feadship, le *Sea Owl* est un yacht de 62 mètres, avec un maître-bau (largeur) de 12 mètres, pour un déplacement de près de 1500 tonnes, considérable pour sa taille. Battant pavillon bahaméen, il peut accueillir (sompoteusement) 12 passagers, avec un équipage de 18 personnes. Son prix? Comme disait le banquier JP Morgan, si vous le demandez, c'est que vous n'avez pas les moyens. S'il ne l'a pas vu au cours des deux derniers mois, le propriétaire du *Sea Owl* est l'Américain Robert Mercer, coprésident de l'important fonds spéculatif Renaissance Technologies. Avec des gains de 125 millions US, Mercer apparaissait au 16^e rang des gestionnaires de fonds spéculatifs les mieux rémunérés en 2011, selon *Forbes*. Malgré sa grande discrétion, Robert Mercer a fait parler de lui au printemps dernier pour ses dons généreux à la campagne du candidat à l'investiture républicaine Ted Cruz.

— Marc Tison

MARCHÉS FINANCIERS TUMULTUEUX

Fiera Capital limite les dégâts

MARTIN VALLIÈRES

Malgré les tumultes des marchés financiers au deuxième trimestre, la firme montréalaise Fiera Capital a pu en atténuer les répercussions négatives sur la valeur totale des actifs qu'elle gère grâce aux entrées de fonds provenant de clients existants et de nouveaux mandats de gestion.

Ces apports ont toutefois été insuffisants pour empêcher une première baisse de l'actif géré durant le trimestre, après quelques années de croissance ininterrompue, constate-t-on dans les résultats de mi-exercice publiés hier par Fiera Capital.

En chiffre net, la baisse de l'actif durant le deuxième trimestre demeure modeste: un recul de 600 millions, ou 0,7%, sur un montant comptabilisé à 90,9 milliards à la fin du trimestre précédent, le 31 mars 2015.

Toutefois, cette baisse nette découle d'un rendement négatif durant le trimestre qui a retranché l'équivalent de 1,6 milliard, ou 1,7%, de l'actif géré par Fiera Capital.

De ce montant, une part de 1,4 milliard est imputée par la direction de Fiera à «l'affaiblissement des marchés» durant les

mois d'avril à juin. L'autre part de 200 millions est attribuée à la «variation défavorable du taux de change du dollar américain».

En contrepartie de ce rendement négatif, Fiera Capital rapporte des entrées nettes de fonds à hauteur de 1 milliard provenant de ses clients existants.

« La hausse des honoraires de performance dépasse amplement nos attentes, ce qui augure une très bonne performance de revenus d'honoraires en fin d'exercice. »

— Shubha Khan, analyste à la Financière Banque Nationale

tants parmi les investisseurs institutionnels, des fonds communs de placement et des fortunes privées au Canada et aux États-Unis.

Aussi, les efforts de croissance interne de la firme ont continué de porter leurs fruits durant le deuxième trimestre. Un ajout net d'actif de l'ordre de 400 millions est prévu en suivi des nouveaux mandats obtenus durant le trimestre (+1,2 milliard) et de ceux qui ont été perdus ou terminés (-800 millions).

Dans ce contexte, le président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital, Jean-Guy

Desjardins, s'est dit «particulièrement satisfait des résultats de nos stratégies de placement au deuxième trimestre, alors que nos équipes ont su tirer avantage de la grande volatilité des marchés afin d'obtenir d'excellents résultats pour la majorité de nos solutions de placement».

Pour la suite, le principal dirigeant et fondateur de Fiera a indiqué que «nous restons déterminés à mettre en place des stratégies novatrices adaptées à la conjoncture du marché».

Dans ses résultats d'exploitation, les revenus totaux en honoraires de gestion de Fiera Capital durant le deuxième trimestre ont atteint 66,1 millions, en hausse de 19% en un an.

Analystes satisfaits

Une hausse qui a réjoui des analystes comme Shubha Khan, de la Financière Banque Nationale. «En particulier, la

hausse des honoraires de performance dépasse amplement nos attentes, ce qui augure d'une très bonne performance de revenus d'honoraires en fin d'exercice», a-t-il commenté à ses clients-investisseurs, hier.

En contrepartie, le bénéfice net de Fiera au deuxième trimestre est en recul annualisé de 3,5%, à 7,05 millions, en raison notamment de frais spéciaux liés aux récentes acquisitions aux États-Unis.

Ces filiales sont en voie de constituer la nouvelle division de «Global Asset Management» de Fiera Capital, et qui sera de plus en plus administrée de son récent bureau de New York, a précisé son président et chef de l'exploitation, Sylvain Brosseau, lors de la téléconférence avec les analystes.

De l'avis de l'analyste Shubha Khan, «Fiera demeure bien positionnée pour une croissance supérieure» au Canada et aux États-Unis, dans l'ensemble de ses marchés cibles de produits et de services de placement.

En excluant ces frais spéciaux d'intégration, Fiera Capital déclare un «bénéfice net ajusté» de 18 millions au deuxième trimestre, en hausse de 10% sur un an.

Motivé par ces résultats, le conseil d'administration de Fiera a décidé d'une majoration de 8% de son dividende trimestriel, qui passera à 14 cents par action à compter du mois prochain.

En Bourse, les investisseurs ont manifesté leur satisfaction en poussant les actions de Fiera en rebond de 3,6%, à 13,05\$. Ce prix demeure toutefois en deçà du sommet de 15,30\$ atteint en novembre 2013.

FIERA CAPITAL EN MI-EXERCICE 2015

(périodes terminées le 30 juin)

DURANT LE 2^e TRIMESTRE:

- > Actif total sous gestion: 90,29 milliards (-600 millions en 3 mois)
- > Rendement de l'actif géré durant le trimestre: -1,7%
- > Revenus d'honoraires de gestion: 66,1 millions (+18% en un an)
- > Bénéfice net: 7 millions (-3,8%)
- > Bénéfice net par action: 11 cents (inchangé)

Sources: Fiera Capital, Bloomberg

WSP GLOBAL

Le PDG vendra le tiers de ses actions

LA PRESSE CANADIENNE

Le président et chef de la direction de WSP Global a l'intention de vendre le tiers de sa participation dans la firme de génie au moment où son action frôle un sommet.

Pierre Shoiry, qui détient 901 812 actions de la société montréalaise, prévoit en vendre une partie au cours de la prochaine année dans le cadre d'une «diversification financière et de planification patrimoniale».

Hier, ses actions valaient près de 40 millions de dollars alors que le titre de l'entreprise anciennement connue sous le nom de Genivar s'échangeait à 44,47\$, en hausse de 23 cents en fin de séance.

Profits en forte hausse

Cette annonce a été faite alors que WSP Global



PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Le président de WSP Global, Pierre Shoiry (au centre), prévoit vendre une partie de ses actions de l'entreprise, qui frôlent un sommet.

divulguait ses résultats du deuxième trimestre terminé le 27 juin, où ses profits ont presque quadruplé pour s'établir à 95,4 millions, ou 1,07\$ par action.

En excluant les éléments non récurrents, son bénéfice ajusté a été de 45,8 millions, ou 51 cents par action, en hausse par rapport à 26,3 millions, ou 43 cents

par action, à la même période l'an dernier.

Les revenus, de leur côté, ont plus que doublé, passant de 513,1 millions à 1,09 milliard.

Cette progression est largement attribuable aux acquisitions réalisées par WSP Global. Au Canada, le ralentissement constaté dans l'Ouest a été contrebalancé par une croissance au Québec ainsi qu'en Ontario.

«Nous continuons à voir des avancées dans tous les secteurs où nous sommes actifs, et nous avons enregistré un excellent rendement par rapport à beaucoup de nos principaux indicateurs de performance», a souligné M. Shoiry.

La performance trimestrielle de WSP s'est avérée conforme aux attentes des analystes sondés par Thomson Reuters, qui tablaient sur un bénéfice

ajusté par action de 47 cents ainsi que sur des recettes de 1,091 milliard.

«L'entreprise continue de bien exécuter son plan en tirant profit de la reprise mondiale dans le secteur de la construction non résidentielle», écrit Yuri Link, de Cannaccord Genuity, dans une note de recherche envoyée par courriel.

L'analyste souligne que la croissance interne de WSP Global a été de 5%, ajoutant que la société, qui a largement augmenté son empreinte aux États-Unis en mettant la main sur Parsons Brinckerhoff en 2014, devrait profiter de l'incidence des taux de change.

Le carnet de commandes est demeuré stable par rapport au premier trimestre, à 4,56 milliards, ce qui représente environ neuf mois et demi d'activités.

L'économie américaine envoie de bons signaux

AGENCE FRANCE-PRESSE ET LA PRESSE CANADIENNE

REVUE BOURSIÈRE

Wall Street a fini de façon dispersée, hier, après un excellent indice sur le secteur des services, qui a largement fait oublier des chiffres moins encourageants sur l'emploi: le Dow Jones a cédé 0,06%, mais le NASDAQ a pris 0,67%.

Selon des résultats définitifs, l'indice-vedette Dow Jones a perdu 10,22 points, à 17 540,47, tandis que le NASDAQ a gagné 34,40 points, à 5139,95.

Le S&P 500, un indice élargi sur lequel préfèrent se baser beaucoup d'investisseurs, a avancé de 0,31%, ou 6,52 points, à 2099,84 points.

L'évolution plutôt favorable de Wall Street «est liée aux chiffres économiques» du jour, a résumé Peter Cardillo, de Rockwell Global Capital, soulignant que le Dow Jones avait été plombé par une très mauvaise performance du géant des divertissements Disney.

Dans le détail des indicateurs, les investisseurs ne se sont pas laissés abattre par des chiffres décevants de la société ADP sur la création d'emplois en juillet, de mauvais augure deux jours avant un rapport mensuel très

attendu sur l'emploi, pour retenir l'annonce d'une accélération bien supérieure aux attentes de l'activité dans les services le même mois, selon un indice de l'association professionnelle ISM.

Avec «un chiffre correct sur le commerce internatio-

Dans l'ensemble, «la Bourse commence à se rendre compte que l'économie peut supporter une hausse des taux» de la Réserve fédérale (Fed) et qu'une telle mesure, qui marquerait le retrait d'un important soutien à l'économie, «ne va pas faire avorter

Bourse de Toronto enregistrerait un léger gain après la publication de données positives sur les exportations canadiennes.

Le huard a retraité de 0,04 cent US à 75,83 cents US, continuant ainsi de flirter avec un creux de 11 ans.

À la Bourse des matières premières de New York, le cours du pétrole brut a cédé 59 cents US, à 45,15\$US le baril. Le secteur de l'énergie du TSX a rendu 0,58%.

Le prix du lingot d'or a pour sa part effacé 5,10\$US, à 1085,60\$US l'once, pendant que le secteur aurifère torontois abandonnait 1,46%.

Parmi les secteurs ayant le mieux fait hier se trouvaient celui de la santé, qui a pris 1,53%, et celui des technologies de l'information, qui a gagné 0,79%. La pire performance du parquet a été celle du secteur des métaux et minerais diversifiés, qui a cédé 3,19%.

« Des pans entiers de l'économie profitent [...] des cours bas des matières premières, en particulier le pétrole. » — Chris Low, FTN Financial

nal», ces données «montrent que la croissance est là, peut-être pas très forte, mais certainement là», a jugé M. Cardillo, estimant que même le chiffre d'ADP témoignait d'une amélioration continue du marché de l'emploi.

À son plus haut niveau depuis sa création en 2008, l'indice sur les services «rapelle que des pans entiers de l'économie profitent en fait des cours bas des matières premières, en particulier le pétrole», a jugé Chris Low, de FTN Financial.

Le pétrole en baisse

Les cours du pétrole, encore en baisse hier, ont rechuté début juillet après une période de stabilisation pendant le printemps et se rapprochent de leurs plus bas niveaux depuis la fin des années 2000.

la croissance des bénéfices des entreprises», a conclu M. Low.

À ce titre, l'un des gouverneurs de la Fed, Jerome Powell, a jugé hier dans un entretien à la chaîne CNBC qu'il était trop tôt pour se prononcer sur une possible hausse en septembre. La veille, un autre responsable de la banque centrale, Dennis Lockhart, s'était montré plus enthousiaste face à une telle éventualité.

«Je pense que ces divisions sont entretenues artificiellement et qu'une hausse en septembre reste une possibilité», a estimé M. Cardillo.

Parmi les valeurs, Disney, qui a annoncé une hausse de ses bénéfices trimestriels, portés par la force de ses marques, mais un chiffre d'affaires décevant, a chuté de 9,2%.

Par ailleurs, le dollar canadien a continué de se déprécier pendant que la

SUDOKU

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations: www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

8				5			2
3	6		9				
4			1			9	
			7				
				2	3		
1	8					4	
	4	7	9		5		
			5				1
	9			7		3	

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

6	8	3	9	4	7	1	2	5
7	1	5	6	8	2	9	4	3
9	2	4	3	1	5	6	7	8
5	9	8	1	7	3	4	6	2
4	3	7	8	2	6	5	1	9
2	6	1	5	9	4	8	3	7
3	4	9	7	6	8	2	5	1
1	5	2	4	3	9	7	8	6
8	7	6	2	5	1	3	9	4

Niveau de difficulté: MOYEN

3265

Par Fabien Savary

3264

